

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 150-19 C

objet **RD - Déclaration d'urgence climatique**

Xavier Dullin, président, indique que nul ne peut ignorer les dérèglements climatiques majeurs que subit notre planète. Les écarts importants de température, la modification de nos paysages, l'évolution des espèces naturelles, les fortes précipitations soudaines ou encore la baisse de l'enneigement sont les signes les plus frappants du changement climatique, y compris sur notre territoire de Grand Chambéry.

L'actualité récente, locale, nationale comme internationale, nous montre à quel point l'ensemble des acteurs, publics comme privés, doivent réagir et se structurer afin de préserver le bien le plus précieux pour tout être vivant : notre planète Terre.

Rapports après rapports, le GIEC ne cesse de nous alerter sur des scénarios d'augmentation de température avant-hier hypothétiques, hier certains et aujourd'hui inévitables. A titre d'exemple, depuis 1945, nous observons une augmentation des températures sur notre bassin de vie de 1,7 degré en moyenne (+1,6 en hiver, +1,6 au printemps, +2,4 en été et +1,2 en automne).

Nous devons réagir sans délai avec humilité, sans anxiété ni catastrophisme.

Nous devons réagir pour les générations à venir, celles de nos enfants et de nos petits-enfants, qui se saisissent de ces questions et pressent les pouvoirs publics d'agir vite.

Depuis de nombreuses années, Grand Chambéry agit en faveur du développement durable : Agenda 21, Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), stratégie énergie-climat, label Cit'énergie, amélioration de la qualité de l'eau, sensibilisation, tri sélectif mais aussi Plan régional et local de la qualité de l'air, Territoire à énergie positive, développement des modes doux (transports en commun, vélo, covoiturage...), rénovation thermique des bâtiments, renaturation des espaces, mix énergétique (solaire, géothermie, hydrogène énergie)...

Grand Chambéry déploie plusieurs politiques et actions afin d'agir d'ores et déjà sur plusieurs axes.

En matière de mobilité, l'objectif est de transporter 19,2 % d'usagers supplémentaires d'ici 2024 sur notre réseau Synchro. Les mobilités douces sont également développées.

Concernant la rénovation de l'habitat, facteur clé pour notre territoire puisque 41 % des logements ont été construits avant 1970 (date des premières réglementations thermiques), l'objectif est de rénover 1281 logements tous les ans jusqu'en 2030 (domaine privé et public).

Concernant les déchets, le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, signé en 2018 pour une durée de 3 ans, vise à :

- diminuer de 6 % le ratio de déchets produits par habitant (soit – 1 000 T chaque année),
- augmenter le taux de valorisation des déchets de 45 % à 55 %,
- stabiliser le taux d'enfouissement de nos déchets à 4 %,
- soutenir sur notre territoire des initiatives en faveur de l'économie circulaire.

Concernant l'eau le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) prévoit la préservation de cette ressource, la sécurisation de la distribution, le développement d'un assainissement performant et la poursuite des politiques de prévention et de lutte contre les risques de crues et d'inondations. A ce titre, l'efficacité de notre réseau global doit viser 75 % à l'horizon 2025. Il faut également lutter de manière proactive contre le gaspillage de l'eau à travers son usage.

La lutte contre le dérèglement climatique est également fortement présente dans nos documents cadres qui engagent les actions de Grand Chambéry et de ses 38 communes telles que le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements, le projet d'agglomération « La Fabrique du territoire » mais également le Schéma de cohérence territoriale en cours de révision.

Enfin, Grand Chambéry élabore actuellement son Plan climat-air-énergie territorial qui recense, dans 25 actions à horizon 2025, 101 actions ayant pour but, sur notre territoire, de :

- baisser de 16 % la consommation énergétique,
- baisser de 17 % les émissions de gaz à effet de serre,
- d'augmenter de 50 % la production des énergies renouvelables,
- de baisser de 25 % les PM10,
- de baisser de 30 % l'oxyde d'azote.

Tous ces objectifs permettent à Grand Chambéry de respecter les objectifs de la loi de la transition énergétique (votée en 2015 et découlant des différentes COP).

Nous devons jouer notre rôle dans la prise de conscience collective. C'est ainsi dans ce cadre que nous déclarons l'état d'urgence climatique dans le sillage d'autres collectivités nationales ou internationales.

Aussi, Grand Chambéry en lien avec ses communes, comme maillon de proximité, s'engage à porter la voix de cette nécessité de transition écologique en cherchant et construisant toutes les coopérations visant au changement de cet état de fait avec les institutions locales, nationales, européennes ainsi que les organisations économiques et non économiques.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Henri Dupassieux ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : déclare l'état d'urgence climatique,

Article 2 : encourage toutes les coopérations visant à répondre à l'urgence climatique.

le président,
Xavier Dullin

